

LE « MASSACRE » DE LA PENTECÔTE 1778 À TOULOUSE

Par Jean-Luc LAFFONT¹

Les travaux de Jean Nicolas ont démontré que la propension à la révolte populaire avait été bien moins marquée dans la France méridionale que ce que les historiens ont pu longtemps penser². Le cas des villes méridionales en général, et celui de la première d'entre elles qu'était Toulouse en particulier, illustre bien ce constat. De fait, il est établi que la capitale du Languedoc a enregistré peu de mouvements rébellionnaires à l'époque moderne. Dans ce cadre général, le mouvement survenu les 9-10 juin 1778 se pose comme l'un des plus importants de cette période, sinon comme le plus important. Pourtant, il n'a guère retenu l'attention des historiens toulousains jusqu'à présent. Ainsi a-t-il pu être considéré comme une banale révolte de subsistances³ toute « traditionnelle ». L'objet de cette communication visera à montrer qu'on peut y voir autre(s) chose(s) au travers d'une lecture multiscale de cet événement qui ne saurait prétendre épuiser l'étude d'un tel sujet⁴.

En effet, de toutes les révoltes qui se sont produites à Toulouse sous l'Ancien Régime, celle qui nous intéresse est certainement la mieux documentée. On peut aller jusqu'à parler d'une documentation luxuriante - toutes proportions gardées - du fait du nombre de documents ventilés dans plusieurs dépôts d'archives municipaux (Toulouse), départementaux (Haute-Garonne, Hérault) et nationaux (Paris). Mais ce qui fait surtout la richesse de ces documents, c'est la multiplicité et la diversité de leurs auteurs : les capitouls, le subdélégué de Toulouse, l'intendant de Languedoc, le commandant militaire

1 Communication présentée à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse à la séance du 25 mai 2023.

2 Nicolas, J., *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale. 1661-1789*, Paris, éd. Seuil, 2002.

3 C'est le cas de deux études abordant l'histoire des révoltes toulousaines au siècle des Lumières, soit celle de D. Combredet (cf. *Aspects de l'insécurité à Toulouse à la fin du XVII^e siècle*, Maîtrise d'Histoire, U.T.M., 1989, p. 88-100) et celle de P. Baumgartner (cf. *Les émeutes et les troubles collectifs de l'ordre public à Toulouse. 1750-1800*, Maîtrise d'Histoire, U.T.M., 1995, p. 64-71) qui ignore le mémoire précité. C'est à peine si cette révolte est mentionnée par H. Bourderon (cf. « La lutte contre la vie chère dans la généralité de Languedoc au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, t. LXVI, 1954, p. 164).

4 Inscrit dans le prolongement de notre thèse (cf. *Policer la ville. Toulouse, capitale provinciale au siècle des Lumières*, Thèse d'Histoire, Université de Toulouse Le Mirail, 1997, 3 vol.), ce travail a fait l'objet d'une première présentation lors du colloque international des universités de Séville, Madrid et Caen et de la Casa de Velasquez tenu à Séville les 1^{er} et 2 février 2018 sur le thème : *Revueltas urbanas y modelos de soberanías en la edad moderna*, dont les actes n'ont pas paru. Les contingences éditoriales nous ont conduit à sacrifier l'appareil scientifique de ce travail présenté sous forme abrégée.

de la province, le procureur général du roi en la ville et sénéchaussée de Toulouse, Charles Lagane, et deux témoins oculaires : le maître répétiteur toulousain nommé Pierre Barthès (1704-1781) qui rédigea une précieuse chronique de la vie toulousaine entre 1737 et 1780, et le baron Jean Joseph de Verneilh-Puyraseau (1756-1839) qui faisait alors son Droit à Toulouse avant de devenir un homme politique. Il convient d'ajouter à cette liste un auteur anonyme usant du pseudonyme de Cecini, auquel l'on doit un mémoire au titre explicite : *Le massacre de la Pentecôte ou le carnage et la mort triomphante dans Toulouse*⁵. On dispose ainsi de points de vue très différents et même opposés sur cet événement toulousain des 9 et 10 juin 1778.

Les limites imposées à cette étude nous ont conduit à focaliser ici notre attention sur l'événement proprement dit. En recoupant les diverses sources, il est possible de reconstituer de façon assez détaillée le déroulement de cette révolte à bien des égards inédite dans l'histoire de Toulouse.

Des années 1770 particulièrement dures, durant lesquelles les difficultés en tout genre s'amoncèlèrent

Une bonne intelligence de la révolte de 1778 passe nécessairement par la connaissance du contexte particulier dans lequel elle s'est inscrite. Plusieurs dynamiques bien distinctes se sont combinées pour chambouler la ville et sa population.

Il y a, tout d'abord, la conjoncture des années 1770 particulièrement difficiles en Haut-Languedoc, car ces années ont vu les difficultés en tout genre s'enchaîner à un rythme soutenu qui n'est pas sans évoquer les pires heures de la « crise du XVII^e siècle ». Ces temps difficiles débouchent en 1777-1778 sur une crise frumentaire particulièrement sévère, largement mésestimée par les historiens jusqu'à présent. Les nombreux témoignages qui s'y rapportent sont concordants sur la gravité de la crise de subsistances, la disette de grains et l'inflation des prix provoquant parfois une véritable famine et, surtout, une vague impressionnante de paupérisme. Ainsi, Pierre Barthès n'exagérait-il pas en dénonçant « *l'année la plus misérable de mémoire d'homme, disons mieux, depuis la fondation de la ville* [de Toulouse] ». De façon prémonitoire, il soulignait l'état de désespoir dans lequel se trouvait réduite une partie de ses concitoyens : « *tout cella a réduit le peuple surtout les artisans chargés de famille à gemir par tout en déplorant leur sort sans y voir de remède* ».

La capitale languedocienne était, depuis des années déjà, un vaste chantier dédié tant à son « embellissement » (au sens du XVIII^e siècle) qu'aux aménagements du cours de la Garonne qui devaient changer la vocation de la ville en en faisant une ville portuaire entre les deux mers tout en la protégeant des aigats de la Garonne. Pour la première fois de son histoire, Toulouse allait se tourner vers un fleuve dont elle s'était toujours défiée. Dans le même temps, elle enregistrait une augmentation sans précédent de sa population qui se trouvait partiellement renouvelée. Les équilibres traditionnels sur lesquels reposait la vie toulousaine étaient, de fait, remis en question.

⁵ Dans un style grandiloquent l'auteur anonyme narrait d'une plume aussi partielle que virulente le récit des événements. L'envoi du texte donne le ton de son contenu : « *Tuer, ravager, porter la desolation dans une ville, c'est y porter la paix suivant les capitouls en place* ». Arch. nat., H¹ 748²⁹¹, pièce n° 10, 11 f^{os}. S.d. [1778].

La sauce de ce bouillon de culture se trouvait réhaussée par une crise politique gravissime impliquant quasiment tout ce que l'Ancien Régime pouvait compter d'institutions et de pouvoirs politiques et économiques, quasiment du roi au plus humble des dizéniers. Le capitoulat fut la partie émergée de cette guerre de tous contre tous, dans laquelle l'archevêque, Loménie de Brienne (avec derrière lui les États de Languedoc), n'était pas le dernier à distribuer des coups, notamment à un parlement piqué au vif et vindicatif.

L'image qui s'impose à l'observation est celle d'une cocotte-minute prête à exploser ; ne manquait plus que l'étincelle pour mettre le feu aux poudres. Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, elle ne vint pas des mouvements populaires de refus tant des dîmes que du transfert des nécropoles qui préoccupaient les autorités. Elle ne fut pas davantage causée par la disette des grains ou l'inflation galopante des prix des « denrées nécessaires à la vie »..., mais bien par le refus du service de la garde bourgeoise.

À Toulouse comme partout ailleurs, la garde bourgeoise était une composante traditionnelle de l'encadrement policier⁶. Il s'agissait d'un service de surveillance de la cité exclusivement nocturne, gratuit et obligatoire, exercé par la partie masculine de la population qui ne jouissait pas du privilège d'en être exempté. Autrement dit, ce service, aussi astreignant qu'inégalitaire, reposait essentiellement sur la strate populaire des habitants. Attestée dès 1202, la garde bourgeoise toulousaine a connu une histoire en dents de scies jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Au début du XVIII^e siècle, elle n'était plus qu'une troupe de parade exceptionnellement mobilisée pour des cérémonies officielles dont elle réhaussait l'éclat du cérémonial.

Mais, le 13 décembre 1772, les capitouls, désireux de renforcer leurs forces de police, obtinrent des représentants provinciaux de l'autorité royale (l'intendant et le commandant militaire) le rétablissement de la garde bourgeoise. Les temps avaient changé : nombre de néo-Toulousains ne se sentaient plus tenus par les solidarités traditionnelles et ne supportaient plus des obligations iniques à leurs yeux (comme la corvée dans les campagnes). À la même époque, de nombreux habitants refusaient de se mobiliser lors des incendies ou des inondations pour porter secours à leurs voisins, ce qui incita le capitoulat à créer une véritable troupe de sapeurs-pompiers.

Alors qu'ils s'attendaient manifestement à une révolte frumentaire classique survenant à l'occasion d'un marché sur la place Royale, comme cela semblait le plus logique⁷, les capitouls paraissent avoir été totalement surpris par une contestation qui remettait en question cette autorité en fait de police à laquelle ils étaient tout particulièrement attachés⁸.

6 Laffont, J.-L., « La municipalité toulousaine et sa « main forte » policière sous l'Ancien Régime », *Droit écrit. Revue de la Faculté de Droit de Toulouse*, t. I, 2001, n° 1, p. 77-104.

7 Telle fut l'opinion de l'intendant, convaincu, écrivait-il, que « *tout le monde convient aujourd'hui que tel étoit le véritable motif des plaintes* ». Arch. dép. Haute-Garonne, C 316. 26 juin 1778. « *Lettre (copie) de M. de Saint-Priest, intendant de Languedoc, adressée à MM. Necker et Amelot, au maréchal duc de Biron et au comte de Périgord* ».

8 Laffont, J.-L., « La conception de la police et de son exercice selon les magistrats municipaux de Toulouse sous l'Ancien Régime », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, 1999, n° 3, p. 338-361.

Le déroulement de la révolte (8-9 juin)...

L'événement se déroula en deux temps distincts les 8 et 9 juin 1778.

Au soir du lundi 8 juin, les hommes devant composer la garde bourgeoise de la nuit se rassemblèrent sur la place Royale (place du Capitole) pour prendre leurs armes et les ordres du capitoul en charge de la police ce jour-là, soit Jean, Arnaud, Honoré, Marie, Bernard Pijon, avocat en Parlement, seul imprimeur du roi dans la ville de Toulouse, capitoul en charge des réparations depuis 1775. Au moment de se mettre en marche, un cordonnier « *nommé Bigorre, refusa de servir, et, par son reffus, il indisposa le reste de ses camarades, qui refusèrent à plein de monter la garde* »⁹ au prétexte qu'ils n'en avaient pas la force. Le capitoul demanda alors à cet homme ce qui pouvait le pousser à une telle désobéissance. Pierre Barthès s'épanche sur ce moment : « *Le cordonnier lui ayant représenté les embarras de sa maison, causés par une nombreuse famille, augmentés par la misère publique, résultant du défaut de vivres, notamment par l'excessive cherté du pain, et surtout par l'impossibilité de pouvoir suffire à remplir ses devoirs et occupations de boutique le lendemain de cette corvée, eu égard à la lassitude de la nuit; ce qui par le déffaut de travail, mettoit le comble à ses malheurs, ne pouvant pas contenter ses pratiques qui désertoient tous les jours, ce qui mettoit la desolation dans sa maison et la consternation dans les familles de tous celui étoient comme luy dans le cas de servir. Ces raisons, toutes bonnes qu'elles sont, comme on le voit, si on en ôte le reffus de soumission aux ordres du roi, ayant aigri tous les esprits, on refusa unanimement de monter* ».

Ces explications laissèrent le capitoul de marbre. Le ton monta. Après avoir menacé les insoumis de les faire fusiller sur le champ, le magistrat municipal, « *voyant l'obstination générale, saisit Bigorre et le fit mettre en prison, avec deux autres, un fripier et un maçon, et une femme, qui clabaudoit extrêmement, disant que le soir à venir il n'y auroit plus de patrouille* ».

Les choses n'en restèrent pas là. La patrouille venait à peine de se mettre en marche que « *quelques uns de ceux qui n'avoient pas voulu marcher, en attaquèrent un détachement (...) pour l'obliger à suivre leur exemple, il y eut quelques coups de main donnés, un assaillant arrêté, les autres dissipés, et la patrouille alla son train* »¹⁰. De peu de conséquence, ce nouvel incident n'en montrait pas moins la détermination des réfractaires tout en révélant combien la question de la garde bourgeoise pouvait cristalliser le mécontentement populaire.

La nouvelle de ce fait divers se répandit comme une traînée de poudre dans la ville. De crainte d'une explosion populaire, le Parlement prit un arrêt pour interdire sous peine de mort les attroupements. Sensé être dissuasif, cet arrêt ne fit que jeter de l'huile sur le feu.

La ville se réveilla le 9 juin sous le régime d'état d'urgence proclamé par le Parlement dans la soirée précédente. La fermentation gagna rapidement les esprits. Un appel voulant « *empêcher la marche de la patrouille bourgeoise* »¹¹ fut lancé pour le soir

9 Arch. mun. Toulouse, 5 S 131. Pierre Barthès précise plus loin que ce refus fut unanime dans un premier temps. Les citations non référencées s'appuient sur ce témoignage.

10 Arch. dép. Haute-Garonne, C 316. 25 juin 1778. *Lettre de M. Lagane à l'intendant* ; f^{os} 6-7. L'on arrêta, en fait, deux individus : Jean Lafforgue, maçon âgé de 52 ans, et Louis Bigorre, artisan cordonnier âgé de 34 ans, qui était le meneur de cette fronde contre la garde bourgeoise.

11 Arch. dép. Haute-Garonne, C 316. 25 juin 1778. *Lettre de M. Lagane à l'intendant*.

même. Les capitouls en furent avertis. Ils demandèrent une audience d'urgence au premier président au Parlement, Jean-François de Roux, marquis de Puivert, au cours de laquelle un plan d'action fut établi. Fait sans précédent, l'on fit appel aux brigades de maréchaussées de Toulouse pour qu'elles se rendent le plus rapidement possible à l'Hôtel de Ville. De plus, « *contre l'usage* » ainsi qu'il le soulignait lui-même, le sieur Lagane fut mandaté par le premier président au Parlement pour superviser le maintien de l'ordre public avec les capitouls... alors qu'il n'avait aucune compétence dans ce domaine.

La journée se passa dans l'attente de la prochaine prise de servive de la patrouille bourgeoise. Lorsque, vers 21 heures, le sieur Lagane, accompagné d'un capitoul, se présenta sur la place Royale pour constituer la patrouille bourgeoise, ils eurent la surprise d'y trouver « *une infinité de gens, qui la remplissoient, sauf la voie qui longe la facade de l'hotel de ville et qui me parurent des curieux, et devant la porte de cet hotel, a neuf ou dix pas de distance des cavaliers de marechaussée a cheval* »¹². Pierre Barthès confirme qu'il s'y trouvait bien « *un monde infini de tout état* », dont « *la jeunesse des écoles* » venue « *curieuse de voir de près ces mouvements populaires* », rapportait Jean Joseph de Verneilh-Puyraseau. Tous les témoins auditionnés plus tard devant le tribunal des capitouls s'accordaient pour souligner l'importance de cette population¹³. Si, pour certains, c'était « *une populace innombrable qui était ameutée* », d'autres se risquèrent à avancer des chiffres, soit entre deux et six mille personnes..., exprimant ainsi moins une réalité numérique qu'un sentiment d'importance de la population présente.

Avec la plus parfaite mauvaise fois, Pierre Barthès et Charles Lagane présentèrent cette foule comme des promeneurs pacifiques venus « *prendre le frais* » sur la place Royale et s'y retrouvant par l'effet du plus parfait des hasards. Quant à « *la jeunesse des écoles* », elle était aussi venue « *curieuse de voir de près ces mouvements populaires* », rapportait Jean Joseph de Verneilh-Puyraseau. C'est à peine, précisait Pierre Barthès, si l'on entendait « *quelques murmures, comme des enfants qui criaient et huaient, sans que cela parut tirer à conséquence* ».

Quant à la garde bourgeoise, elle était « *toute de bonne volonté, sans aucune fermentation interne, comme la veille, et prête à marcher* »¹⁴. Le sieur Lagane se fit alors un devoir de prendre les choses en main, convaincu qu'il ne faisait que remplir les devoirs de sa charge. Les capitouls semblent avoir d'autant plus mal perçu cette ingérence dans leurs attributions de police qu'il dût leur sembler que le procureur du roi faisait beaucoup de zèle en prenant des risques inconsidérés. En effet, il tenait à faire faire sa patrouille à la garde bourgeoise alors que les capitouls s'y opposaient, craignant que cela ne suscite de nouveaux troubles. Ce que le sieur Lagane tenait pour de la couardise caractérisée n'était qu'une forme de prudence dont on trouve maints exemples dans les pratiques policières du capitoulat et, plus généralement, dans les pratiques de maintien de l'ordre sous l'Ancien Régime. On préférerait laisser le trouble se développer sans trop d'entrave

12 Arch. dép. Haute-Garonne, C 316. 25 juin 1778. *Lettre de M. Lagane à l'intendant*. Le procureur du roi répète dans ce texte qu'il y avait « *une multitude de citoyens, qui pour la plupart ne se trouvoient là, que par curiosité* ».

13 L'un d'eux parle d'« *une populace innombrable qui était ameutée* ». Arch. dép. Haute-Garonne, C 316. 10 juin 1778. « *Déposition du sieur Laboriasse, bourgeois âgé de 55 ans, commandant de la patrouille bourgeoise* ».

14 Arch. dép. Haute-Garonne, C 316. 25 juin 1778. *Lettre de M. Lagane à l'intendant*.

afin qu'il puisse se résorber aussi vite qu'il était né ; contrarier cette dynamique risquait d'aggraver les antagonismes et de causer d'inutiles dégâts matériels et humains en exacerbant les passions. L'idée paternaliste que les capitouls se faisaient de la police et de son exercice était ancrée dans une appréhension mesurée de ce pan de leur autorité valorisant moins la dimension répressive de la sanction que sa valeur édifiatrice.

À défaut de convaincre les capitouls, le sieur Lagane se tourna vers les commandants des garde bourgeoise, maréchaussée et compagnie du guet pour avoir leur avis sur la marche à suivre. Sur la place, « *la multitude* » commença à s'agiter : « *vers les dix heures, les hourras du peuple* » devinrent des plus alarmants selon Verneilh-Puyraseau. C'est alors que Charles Lagane vit des femmes excitant la population par leurs gesticulations, cris et autres invectives. Leurs réclamations semblent avoir porté tant sur le refus de la garde bourgeoise pour leurs époux que sur la baisse du prix du pain. Étrangement, les contemporains semblent ne pas avoir prêté grande attention à la teneur de la clameur publique.

Quoiqu'il en soit, la tension était alors palpable, la foule se faisant de plus en plus houleuse. Bientôt des mots d'ordre appelant à envahir l'Hôtel de Ville retentirent. La menace poussa les autorités à réagir. Ce serait sur l'ordre du sieur Lagane (si on l'en croit) que la maréchaussée à cheval et le sabre au poing, aidée par la garde bourgeoise, fit reculer la foule jusqu'au milieu de la place, sous les huées et alors que des pierres commencèrent à voler. On fit alors donner le guet pour repousser encore la foule, ce qu'elle fit tout en redoublant ses huées.

Certains, comme Verneilh-Puyraseau, comprirent qu'il était temps de s'éloigner. Mais l'étudiant eut alors « *l'imprudence de s'arrêter, avec d'autres jeunes gens, de l'autre côté de la rue [dont le nom n'est pas indiqué], en face d'un café des étudiants qui était fermé* ». C'est alors, poursuivait-il, que « *tout-à-coup des coups de fusils partirent de la garde à pied, postée derrière la cavalerie* ». Puis, pour des raisons qui demeurent obscures, les soldats du guet chargèrent la foule qui fut prise d'un mouvement de panique générale : « *tous ceux qui étaient sur place, qui, pour être plus prompts à la fuite, perdirent quantité de chapeaux, de cannes et de perruques, en gagnant à grands pas les rues aboutissant à la place* »¹⁵.

Apeurés, les gens s'engouffrèrent dans les rues adjacentes qui « *se trouvèrent bientôt engorgées par la confusion* »¹⁶. Verneilh-Puyraseau écrivait : « *je m'échappai comme je pus, en me jetant dans la rue la plus voisine, et j'entrai de force dans un magasin que l'on s'empressait de fermer ; et de là nous entendions des cris d'alarme : Sauvez-vous, messieurs, sauvez-vous !* ».

Effectivement les soldats du guet poursuivirent les fuyards qui « *sentirent malheureusement qu'on les chassait toujours, non à bourrades comme au commencement, mais à coups de fusils chargés à balles* »¹⁷. Et Pierre Barthès de préciser que les soldats du guet « *ne se contentaient pas de tirer sans cesse sur ceux qui fuyaient jusqu'auprès de Saint-Rome par la rue des Libraires, jusques au collège de Sainte-Catherine, par la rue des Balances, jusques à Saint-Pantaléon, par la rue de l'Écu, jusques aux Cordeliers, par la rue de L'Orme Sec, et autres avenues, mais encore sur les gens qui paraissent aux fenêtres*

15 Arch. mun. Toulouse, 5 S 131 ; et : Lamouzèle, E., *Toulouse au XVIII^e siècle d'après les Heures perdues de Pierre Barthès*, Toulouse, J. Marqueste, 1914, p. 398.

16 *Ibid.*

17 Arch. dép. Haute-Garonne, C 316. 25 juin 1778. *Lettre de M. Lagane à l'intendant.*

pour s'informer de cette rumeur dont quelques-uns furent blessés et par là obligés de s'enfermer pour ne pas risquer a perdre la vie ». Ces coups de fusils, sans précédent connu à Toulouse en pareille circonstance, achevèrent de disperser les fuyards.

Ils firent aussi des victimes dont le nombre demeure incertain tant ils varient d'un auteur à l'autre. Ainsi, toujours selon Pierre Barthès, les soldats du guet « *tuèrent quantité de monde ; et de préciser que les cadavres furent traînés dans l'Hôtel de Ville, deux desquels furent ensevelis au Taur le lendemain* ». Il fait aussi état d'un « *grand nombre de blessés* », mais peine à donner plus de détail sur ce point¹⁸. Pour le sieur Lagane, il y aurait eu une fille tuée par le guet, un homme tué suite à de violents coups de pierre à la tête, et quatre blessés. Pour le commandant de la maréchaussée de la province, il y aurait eu sept à huit morts et plusieurs blessés. Il précise cependant que « *certaines blessés furent portés chés eux, un nommé Grousset resta un mois, ou prés chés le sieur Carles, maître en chirurgie, qui le pensa chaque jour d'une bale receue dans le flanc qui luy traversa le corps dont on fit une relation qu'on a envoyée en cour...* ». Quant au pseudo Cecini, il ne donnait aucune indication sur ce point. Contrairement à ces témoignages, les capitouls insistaient quant à eux sur les soldats du guet blessés plus ou moins grièvement, au nombre de vingt-quatre, auxquels il convient d'ajouter cinq ou six blessés parmi les soldats de la garde bourgeoise, ainsi que trois cavaliers de la maréchaussée. Au bout du compte, il y aurait eu deux morts et une bonne trentaine de blessés (au moins), ce qui représentait pour Pierre Barthès et ses contemporains une « *affreuse boucherie* ».

Le calme revint après cette tourmente. Dans l'Hôtel de Ville, l'on s'interrogeait : fallait-il envoyer la garde bourgeoise faire sa patrouille comme le voulait le procureur du roi ? Ne valait-il pas mieux s'abstenir de toute présence des forces de l'ordre dans la ville tant que le retour au calme n'était pas certain comme le pensaient les capitouls ? On en était là lorsque « *le sieur Segla jeune, conseiller du parlement, vint apprendre aux capitouls qu'il avoit vu dans le faubourg St Michel, qu'on se preparoit a partir avec des haches, pour rompre la porte de l'hotel de ville et les assaillir* »¹⁹. La nouvelle fit sensation. Les capitouls décidèrent d'appeler à l'Hôtel de Ville le premier président du Parlement, le marquis de Puivert, pour voir avec lui ce qu'il convenait de faire. C'est avec son aval, et au grand dam de M. Lagane, qu'ils demandèrent au lieutenant de la maréchaussée de Toulouse de faire « *rassembler tout de suite dans Toulouse, les brigades de Grisolle, Fronton, Rabastens, Lavaur, Rieux, Villefranche de Loragois, et Grenade de la prevoté de Bearn* »²⁰. De fait, il n'entrait pas dans les attributions de la maréchaussée d'œuvrer dans la ville, ce qui pouvait être un dangereux précédent dont pourrait pâtir la police municipale. Dans le même temps, un appel était lancé au commandant militaire de la province pour qu'il dépêche des dragons du régiment de Boufflers stationnés à Castres.

... et ses lendemains (10-13 juin)

La nuit passa dans le plus grand calme. Au matin, la ville gardait les stigmates de l'émeute. « *C'était pitié* », écrit Verneilh-Puyraseau, « *de voir les murs de la place [Royale]*

18 Lamouzèle, E., *Toulouse au XVIII^e siècle ...*, op. cit., p. 398.

19 Arch. dép. Haute-Garonne, C 316. 25 juin 1778. *Lettre de M. Lagane à l'intendant*.

20 Arch. dép. Hérault, C 6856, pièce 114. 12 juin 1778. *Lettre de M. Coste, à M. le comte de Moncan*.

tout sillonnés de balles, et la plupart des réverbères brisés ». À l'Hôtel de Ville, les capitouls restaient sur le pied de guerre, convaincus qu'ils étaient « *que la sédition auroit encore des suites. Quoique l'hôtel de ville fut inondé de cavaliers* [de la maréchaussée] *arrivés à la hate* », ils crurent nécessaire d'ordonner aux dizéniers de se rendre toutes affaires cessantes à l'Hôtel de Ville²¹. C'était une première dans l'histoire pluri-séculaire de cette institution²².

Pourtant, rien n'arriva. Le soir venu, la garde bourgeoise fit sa patrouille sans problème. C'est dans une ville calme qu'arrivèrent, le lendemain, 11 juin, cent cinquante dragons du régiment de Boufflers. Méfiants, les capitouls n'en demandèrent pas moins aux brigades de maréchaussée de patrouiller le soir et durant la nuit. Il n'y eut rien de particulier à signaler.

Le lendemain, les brigades « *étrangères* » de la maréchaussée regagnaient leurs résidences d'attache. Quelques jours plus tard, cent dragons partirent à leur tour rejoindre leur casernement castrais. Le commandant militaire jugea opportun de laisser cinquante soldats à Toulouse, ce qui fâcha les capitouls - et les membres de la Grand'chambre du parlement - qui demandèrent - sans l'obtenir - le rappel des brigades de dragons qui venaient de quitter leur ville, convaincus qu'ils étaient que la révolte couvait encore.

Comme toujours en pareille circonstance, la répression judiciaire fut rapide mais, surtout, elle fut loin d'être massive et aveugle. En effet, elle ne porta que sur trois individus arrêtés au moment des événements en tant que meneurs. Après un mois de détention au cours duquel on leur fit faire une visite médicale, ils furent rapidement jugés par le tribunal criminel des capitouls qui fit montre de la plus grande des clémences²³. Ainsi, deux des accusés (le nommé Louis Bigorre, maître cordonnier pour femmes, âgé de 34 ans, et Pierre Raman, surnommé Langlade, fripier natif de Rodez, âgé de 34 ans) furent acquittés. Un maçon (Jean Lafforgue, ayant approximativement 42 ans) fut banni de la ville pour trois ans. Tenue pour « *la plus coupable* »²⁴, Anne Moulet, fille de service (chez un teinturier de Toulouse), originaire de Corbarieu (près de Montauban) et âgée de 22 ans, ne bénéficia pas de toute la mansuétude généralement octroyée à son sexe dans ce genre de circonstances. En effet, malgré toutes ses dénégations sur son rôle lors dans l'émeute, elle fut condamnée à cinq ans d'emprisonnement à l'hôpital général de Toulouse. Sévère, cette peine n'était cependant pas si dure si l'on songe que la vie de l'accusée pouvait être en jeu, d'une part, et à la facilité avec laquelle l'on pouvait s'évader de l'hôpital général, d'autre part. Ces sentences furent immédiatement confirmées par arrêt du Parlement et mises à exécution dans la foulée. On fit donc diligence pour clore la parenthèse de la révolte. Selon Pierre Barthès, ces jugements furent reçus

21 Arch. dép. Haute-Garonne, C 316. 25 juin 1778. *Lettre de M. Lagane à l'intendant*.

22 Laffont, J.-L., « L'évolution de la « police communautaire » dans la ville des Lumières. Le cas des dizéniers toulousains », Bianchi, S., Dupuy, R. -dir.-, *La garde nationale, entre peuple et nation. Mythes et réalités, 1789-1871*, Actes du colloque de l'Université de Rennes, 24-25 mars 2005. Rennes, P.U.R., 2006, p. 73-93.

23 Arch. dép. Haute Garonne, C 316. 11 juin 1778. *Dictum de sentences des capitouls pour cas d'émeute, sédition, trouble public et révolte contre la garde de l'Hôtel de Ville survenus les 8 et 9 juin 1778*.

24 Arch. dép. Haute-Garonne, C 316. 25 juin 1778. *Lettre de M. Lagane, procureur du roi, à l'intendant*.

« au grand contentement de toute la ville qui apprehendoit beaucoup pour ces innocentes victimes du delassement et de la tranquillité publique »²⁵.

Par rapport au schéma classique du déroulement des révoltes d'Ancien Régime, l'on retrouve dans ce mouvement toulousain de juin 1778 un ensemble de traits de permanences : période de la révolte, lieu - la place Royale -, rôle des femmes, modération de la répression judiciaire. Mais l'on n'a pas seulement affaire à une révolte classique. En effet, au regard du processus rébellionnaire, une série d'évolutions plus ou moins importantes s'impose à l'observation : le motif (sans précédent) de la révolte, la - mauvaise - gestion de la crise par les autorités toulousaines, capitoulat en tête, la mobilisation inédite des forces de police avec des premières concernant l'implication de la maréchaussée et des dizéniers ; enfin l'importante mobilisation de la population qui n'avait certainement rien de « spontané » (contrairement à la lecture trop souvent donnée aux anciennes révoltes). On a donc affaire à un événement complexe, inaugurant une évolution des process rébellionnaires déjà perceptible dans les mouvements de la Guerre des Farines (avril-mai 1775). Voici qui incline à nuancer fortement l'originalité que l'on a prêté aux « journées révolutionnaires » à partir de 1789.

Loin d'avoir épuisé notre propos, nous ne saurions le boucler sans avoir au moins souligné à gros traits l'importance de cette révolte populaire lors des dernières années du capitoulat, et singulièrement sur l'évolution de l'encadrement policier de Toulouse.

Bibliographie

Baumgartner, P., *Les émeutes et les troubles collectifs de l'ordre public à Toulouse. 1750-1800*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Toulouse Le Mirail, 1995.

Bourderon, H., « Recherches sur les mouvements populaires dans la généralité de Languedoc au XVIII^e siècle », *Actes du 78^e Congrès nat. soc. sav.*, Toulouse, 1953. Paris, éd. C.T.H.S., 1954, p. 102-118.

Bourderon, H., « La lutte contre la vie chère dans la généralité de Languedoc au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, t. LXVI, 1954, p. 155-170.

Bouton, C.A., « L'économie morale et la guerre des farines de 1775 », Gauthier, F., Ikini, G.-R. -éd.-, *La guerre du blé au XVIII^e siècle. La critique populaire contre le libéralisme économique au XVIII^e siècle*, Montreuil, éd. de la Passion, 1988, p. 93-110 ; repris Belissa, M. -éd.-, *Révoltes et révolutions en Europe (Russie incluse) et aux Amériques (1773-1802)*, Paris, Hachette, 2004, p. 89-104.

Combredet, D., *Aspects de l'insécurité à Toulouse à la fin du XVII^e siècle*. Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Toulouse Le Mirail, 1989.

Laffont, J.-L., *Policer la ville. Toulouse, capitale provinciale au siècle des Lumières*, Thèse d'Histoire, Université de Toulouse Le Mirail, 1997, 3 vol.

Laffont, J.-L., « L'évolution de la « police communautaire » dans la ville des Lumières. Le cas des dizéniers toulousains », Bianchi, S., Dupuy, R. -dir.-, *La garde nationale, entre peuple et nation. Mythes et réalités, 1789-1871*, Actes du colloque de l'Université de Rennes, 24-25 mars 2005. Rennes, P.U.R., 2006, p. 73-93.

25 Arch. mun. Toulouse, 5 S 131 ; et : Lamouzèle, E., *Toulouse au XVIII^e siècle ...*, op. cit., p. 398.

Laffont, J.-L., « La conception de la police et de son exercice selon les magistrats municipaux de Toulouse sous l'Ancien Régime », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, 1999, n° 3, p. 338-361.

Laffont, J.-L., « La municipalité toulousaine et sa « main forte » policière sous l'Ancien Régime », *Droit écrit. Revue de la Faculté de Droit de Toulouse*, t. I, 2001, n° 1, p. 77-104.

Lamouzèle, E., *Toulouse au XVIII^e siècle d'après les Heures perdues de Pierre Barthès*, Toulouse, J. Marqueste, 1914.

Nicolas, J., *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale. 1661-1789*, Paris, éd. Seuil, 2002.